

# MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

## PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Julien BONETTI, M. Philippe GRILLOT Mme Christelle DE FIGUEIREDO M. Jean-Louis FONTAINE Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD  
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE  
M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

### Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 28 juin 2024
- 2) Décision du Maire Virement de crédit de chapitre à chapitre
- 3) Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 4) Modification de la délibération d'affectation du résultat 2023
- 5) Décision Modificative – virement de crédit pour paiement facture SIEEEN
- 6) Création poste rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe suite avancement de grade
- 7) Création poste technicien suite obtention du concours
- 8) Participation au repas fin d'année 2024 pour les personnes âgées
- 9) Questions diverses

M. le Maire précise qu'il faut rajouter à l'Ordre du jour deux points relatifs à la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité et une création de poste d'Adjoint Technique au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Approbation du Procès-Verbal du 28 juin 2024

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal du 28 juin 2024 et si des rectifications sont à apporter.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité le procès-verbal.

Décision du Maire – Virement de crédit de chapitre à chapitre

Comme le permet la fongibilité des crédits en M57 (cf délibération 2024-11 du 5 avril 2024), le virement de crédits de chapitre à chapitre dans la même section est possible sans attendre le vote de l'assemblée délibérante.

Aussi, afin de rembourser les dépôts de garantie des locataires ayant quitté les logements communaux cet été et en raison d'une insuffisance de crédit au BP 2024, M. le Maire a pris une décision 2024-01 comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

A déduire	
Chapitre 21	
2188 (opération 170).....	- 556,00 €
A rajouter	
Chapitre 16	
165 .....	+ 556,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

Il en informe donc tous les membres présents le jour du conseil municipal.

Délibération 2024-21 -Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

M. le Maire indique que des titres de recettes restent parfois impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. En raison du seuil inférieur de poursuite par l'administration, le comptable public établi un état des produits irrécouvrables et demande que des dispositions soient prises pour l'admission en non-valeur de ces montants.

La liste des montants irrécouvrables s'élève à 24,46 €.

M. le Maire après avoir donné le détail du montant total irrécouvrable, demande au conseil de voter.

Les membres du conseil présents après en avoir délibérés, votent à l'unanimité.

Délibération 2024-22 – Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Suite au transfert de compétence, les actifs ont été mis à disposition du SIEEEN, pour les travaux d'Eclairage Public, Cela nous oblige à passer le paiement de la facture pour le changement des ampoules en LED, en section de fonctionnement.

Lors de l'établissement du BP2024, la somme prévue (RAR2023) avait été inscrite en section d'investissement pour 150.000 €.

Ce qui entraîne une modification de l'affectation du résultat 2023 qui était de 243.106,72 € et qui est maintenant à 93.106,72 €

Cette somme de 150.000 € doit être affectée en section de fonctionnement au compte 002 dont le total était de 508.097,70 € et dorénavant de 658.097,70 €

Le conseil après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, vote à l'unanimité.

Délibération 2024-23 : Décision Modificative – Crédits Supplémentaires pour paiement de facture SIEEEN.

Comme il a été expliqué par M. le Maire pour le transfert de crédit dans la perspective de pouvoir payer la facture du SIEEEN en section de fonctionnement, une décision modificative doit être prise comme suit :

IMPUTATIONS	OUVERT	REDUIT
DF 65 65568 Autres contributions	+ 150.000 €	
DI 23 2315 Immobilisations en cours		-150.000 €
DEPENSES	0 €	0 €
RF 002 Résultat de fonctionnement reporté	+ 150.000 €	
RI 10 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		-150.000 €
RECETTES	0 €	0 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Délibération 2024-24 : Création de poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe suite avancement de grade

Dans la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant dans chaque collectivité et celui-ci fixe l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Sur proposition de M. le Maire, en adéquation avec les lignes directrices de gestion et les ratios pour avancement de grade promus-promouvables, est proposée la création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe pour avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Délibération 2024-25 : Création de poste de Technicien

Suite à l'obtention par un agent communal du concours au grade de technicien et en raison des besoins du service technique, M. le Maire propose au conseil municipal de créer le poste de Technicien à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. GRILLOT, conseiller municipal intervient en précisant que cette création de poste ne doit pas nuire au suivi et à l'entretien des haies et fossés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Délibération 2024-26 : Participation au repas de fin d'année 2024 pour les personnes âgées

La commission fêtes et cérémonies qui a eu lieu il y a quelques semaines, a proposé que le montant de la participation au repas des aînés, pour les personnes de – de 70 ans, les conjoints des conseillers ou les enfants des conseillers de + de 15 ans, soit à 28 €.

Aussi, M. le Maire demande au conseil municipal de voter cette proposition.

Vote à l'unanimité.

### Délibération 2024-27 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Le besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique, nécessite la création d'un emploi non permanent du 24 octobre au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal devant fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement du service, et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, délibère et vote à l'unanimité pour cet emploi non permanent.

### Délibération 2024-28 : Création d'un emploi d'Adjoint Technique au 1<sup>er</sup> janvier 2025

M. le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal qu'un des agents communaux au grade d'Adjoint Technique est en congé de maladie ordinaire depuis novembre 2023, et qu'il fait une demande pour être en congé de longue maladie.

Devant cette situation, M. le Maire demande à ce que soit renforcé l'équipe technique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La création d'un poste supplémentaire d'adjoint technique est donc nécessaire et demande au conseil municipal de délibérer et voter.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité.

### Questions et informations diverses

- Les réseaux d'assainissement de Villatte  
Suite à l'appel d'offre, une seule entreprise s'est portée candidate. L'insuffisance de concurrence a entraîné une déclaration sans suite.  
Une nouvelle consultation est relancée et les plis seront ouverts dès le 8 novembre 2024 après-midi.
- Lavoir de Sainte Hélène  
Suite à de gros coups de vent et un terrain humide, l'arbre positionné au-dessus du lavoir a été éhoupé par une entreprise, le lavoir a été réhabilité : changement de la toiture et le crépi refait.
- Inondations de juin 2024  
La commune a été reconnue le 4 juillet 2024 en état de catastrophes naturelles
- Etang de Sourdes  
Etude reportée en 2025 en raison de l'élaboration d'un nouveau programme de l'agence de l'eau (qui subventionne à 50%).
- Volets de la mairie côté cour d'école ont été changés cet été
- Deux nouveaux locataires sont arrivés en Août, un couple avec 2 enfants pour le logement communal de Longfroid, et un jeune couple sans enfant pour le logement communal de Villatte.
- Installation de 5 cases supplémentaires au columbarium.
- Le terrain de tennis a été nettoyé, les buts et panneaux de basket repeints, mise en place d'une nouvelle barrière.

- La communauté de communes les Bertranges a mis en place 10 circuits de vélos sur le territoire que l'on peut aussi visualiser grâce à l'application nommée LOOPI.
- Les travaux au logement de Sainte Hélène ont été effectués par une entreprise pour l'installation d'une nouvelle fenêtre et d'un bout de toit refait.
- Les chéneaux d'un des logements communaux de Sourdes ont été réparés
- L'entreprise qui a établi le devis pour des travaux au Cabinet d'infirmières a été relancée et la programmation de ceux-ci est prévue en décembre 2024.
- Réception de nombreux messages par mail provenant d'un citoyen de la commune pour la délimitation du domaine public, des haies ...
- La rampe attenante au bungalow du périscolaire est en train d'être refaite.
- Une famille de Varennes-les-Narcy a proposé à la commune une donation pour l'euro symbolique d'une maison se trouvant sur le hameau de Sourdes. Après visite de cette maison par le Maire et ses 3 Adjointes et au vu des photos, le conseil municipal dans son ensemble considère qu'il y a beaucoup trop de travaux (huisseries, volets, une partie de toiture, plancher, escalier, sanitaire, électricité, démontage d'une véranda ...) engageant de ce fait trop de dépenses et décline.
- Monsieur le Maire souhaite qu'une réunion de la commission travaux soit organisée rapidement afin de parler des nouvelles plantations qui pourraient être envisagées avant cet hiver, des futurs travaux à programmer pour le changement de chauffage par des pompes à chaleur, dans certains logements communaux.
- Le mobilier de la classe a été installé cet été avant la rentrée des classes.
- Les travaux qui doivent être faits par le Conseil Départemental, pour les routes de la commune sont reportés en début d'année 2025, seul le passage piéton de Villatte est programmé avant fin 2024.
- Un travail d'identification et de rapprochement des concessions avec données informatiques est établi par la secrétaire du SIRP, dans le cadre de ses fonctions de mise à disposition à la Mairie avec l'aide de Mme GATARD Elisabeth, conseillère municipale.
- Une demande de changement de plage horaire pour l'Eclairage Public a été adressée à la mairie pour le tronçon de route RN151 au niveau du relais routier. Ne pouvant dissocier les 2 lignes électriques fournissant l'éclairage du hameau de Sainte Hélène, il est convenu que l'Eclairage Public sera éteint de 22 h à 5 h30 sur 4 jours.
- Mme Christine LEBON, conseillère municipale intervient pour indiquer que des plaques de sotraco au cimetière, situées vers le columbarium sont cassées.
- M. Jean-Louis FONTAINE, conseiller municipal demande à ce que l'agriculteur qui a déposé à Sainte Hélène, près des habitations, un tas de fumier aux odeurs nauséabondes, installe une bâche sur celui-ci afin d'éviter ces désagréments durant l'été.

- M. Jean-Louis FONTAINE a reçu un mail de la part du responsable du service des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes, (qui est destiné à tous les membres du conseil municipal), relatif à un diagnostic sur l'esthétique des colonnes à Verres.

Il aimerait connaître le coût de cette opération.

M. le Maire lui répond qu'il se rendra le mercredi 30 octobre 2024 à la réunion qui aura lieu à Guérigny, à ce sujet.

La séance est levée à 19 h 45.

La secrétaire de séance,  
Bénédicte SURELLE



Le Maire,  
Alain BAUGET

